



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2018, le conseil a étudié et adopté le Règlement numéro 2018-315 relatif aux services de collecte des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 2018-308.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 13 décembre 2018.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé)
Judith Desmeules